

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1296 du 2 juillet 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1912556S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2620 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828666S);

Vu la décision n° 32949 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828640S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2019 :

Lavergne Olivier NIGEND : 176668 NLS : 8028854

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2019 :

Regnier David NIGEND : 141988 NLS : 8000682

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2019 :

Lauret Olivier NIGEND : 170117 NLS : 8025347

Fauny David NIGEND : 172425 NLS : 8027141

Anthian-Sarbatx Yannick NIGEND : 160025 NLS : 8017101

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
D. RÉMOND